



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DATE DE
CONVOCAION
12 DÉCEMBRE 2024**

**DATE D'AFFICHAGE
12 DÉCEMBRE 2024**

**NOMBRE DE
CONSEILLERS
EN EXERCICE : 21
PRESENTS : 17
VOTANTS : 18**

**OBJET :
CERTIFICATS
D'ÉCONOMIE
D'ÉNERGIE
(CEE) POUR LE
RÉSEAU DE
CHALEUR.**

L'an **deux mil vingt-quatre**

Le Seize Décembre à 19 heures 00

Le Conseil Municipal
légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. Mme COLLANGE. M. BODIN.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
Mme PÉRICHON. M. BOUTONNAT. Mme MOUILLÈRE.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. GANTHER, pouvoir à M. ROUSSILHE,**
- **Mme VAZ.**

Absents :

- **M. HUSSON.**
- **M. MARTIN.**

Madame Émilie MOUILLÈRE a été élue Secrétaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le budget annexe Réseau de Chaleur va pouvoir bénéficier de CEE = prime COUP DE POUCE CONFORT ÉNERGIE pour le raccordement de bâtiments tertiaires à un réseau de chaleur.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'accepter l'offre présentée par le Cabinet LEYTON représenté par la société éco-innovante OFEE pour bénéficier des CEE, ce cabinet spécialisé propose de réaliser toutes les démarches administratives pour faire bénéficier la Commune d'une contrepartie financière en raison de la suppression de systèmes de chauffage au gaz et au fioul.

Ce partenariat prend la forme d'un accord autonome de participation financière directe.

Le montant de la prime CEE est fixé à 7,60 € x volume CEE en Mwh cumac.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le contenu de l'accord autonome de participation financière directe proposé par la société OFEE

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet accord avec la société OFEE.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le

20 DEC. 2024

Publié ou Notifié

le : 17 DEC. 2024

Accusé de réception de la télétransmission

le :

Le Maire,

